

« Penser le travail au prisme des cancers professionnels »

Colloque organisé à l'occasion des 20 ans du GISCOP 93

Université Sorbonne Paris Nord les 16 et 17 octobre 2023

Témoignage de Franck Refouvelet, Syndicaliste, Aurillac le 8 janvier 2023

Pour ses vingt ans d'existence, le GISCOP 93 a organisé ce colloque, intitulé « Penser le travail au prisme des cancers professionnels ». Les premières pierres du GISCOP ont été posées il y a plus de quarante ans !!! Et c'est sur le département de la Seine Saint Denis, vaste bassin ouvrier que cela a commencé avec de nombreux cancers des poumons et de la plèvre. En 1998, le département du 93 adopte un plan pour « faire reculer le cancer ». En 2002 le SCOP 93 est créé, Surveillance les Cancers d'Origine Professionnelle. Celui-ci devient en 2005/2006 le GISCOP 93 et continue de construire sa méthode. Le GISCOP 84 suivra en 2018 sur le département du Vaucluse.

Le GISCOP 93 se devait d'exister et ses racines se trouvent dans les mouvements sociaux, les enquêtes CHSCT, les enquêtes des médecins, les inspections du travail, les chercheurs, les collectifs de travail et tous ceux engagés dans les combats à Jussieu, Amisol ou Eternit.

La méthode est une enquête qui se construit avec les malades atteints de cancer sur les 3 hôpitaux du 93, les malades sont mis en contact avec les équipes du GISCOP 93 via les médecins des hôpitaux. Le GISCOP 93 commence alors la construction des parcours professionnels des malades avec l'aide de sociologues, de médecins et d'experts pluridisciplinaires. Cela passe par l'étude des postes occupés et des expositions inhérentes au poste, des durées d'expositions, des fréquences d'exposition... Ensuite pour ceux des malades que les experts GISCOP estiment éligibles à la reconnaissance et qui en font la demande, ils sont accompagnés sur le terrible chemin de la reconnaissance en maladie professionnelle. Certains y parviendront. Des études ont été faites sur les cancers dits invisibles et même des thèses, qui apportent des éclairages sur les parcours des victimes. Ceux-ci sont souvent des parcours professionnels marqués par la précarité et dans les métiers de la maintenance, de l'entretien, du BTP, du nettoyage...

« Chaque cas de cancer est une enquête permanente et la réparation des cancers professionnels un droit ».

La plupart des malades ignorent la présence des CMR dans leur environnement de travail, que ce soit dans les années 70 ou aujourd'hui, pourtant nombre de travaux de recherches ont été réalisés qui constituent des bases de données importantes.

Les Giscop 93 et 84 c'est écouter les témoignages de salariés victimes. Dans ce colloque ils ont aussi la parole. Dans l'entreprise de Haute technologie ATHOS, des tumeurs au cerveau parmi le personnel ! Chez Tétra Médical les témoignages de 3 salariées malades de cancers suite à l'exposition à l'oxyde d'éthylène sont d'une grande force. Combien de

victimes de cancer du sein pour les travailleurs de nuit, personnel soignant, volant comme les hôtesses de l'air, où le personnel qui fait le ménage ?

Pourtant ces dernières décennies les orientations des différents PST (Plan Santé au Travail) ne tiennent pas compte de la réalité du travail, ni des enseignements du GISCO93, au contraire. Quand aux décisions des gouvernements de supprimer certaines expositions du compte pénibilité et de supprimer les CHSCT, on voit bien que les solutions ne viendront pas d'eux et encore moins d'un président de la république qui nie la pénibilité au travail.

Les témoignages des salariés font ressortir les difficultés pour faire reconnaître la maladie professionnelle lorsque le salarié en fait la demande, l'absence de fiche d'exposition, l'absence de prévention, l'ignorance des produits utilisés, l'absence d'analyse de sang ou autres, d'analyse d'empoussièrement se dressent comme des obstacles pour la victime malade.

Quel enseignement retenu ? alors qu'aujourd'hui les apprentis ,de manière précoce, sont exposés aux risques chimiques, aux travaux salissants avec comme seul rempart les EPI. Deux tiers des apprentis n'ont pas été convoqués à une visite médicale, certains témoignent de fatigue, de faire de la merde et de vieillir vite et mal.

Quelques chiffres : Ce sont, chaque année, 433 000 nouveaux cas de cancers en France et 157 000 décès par cancer.

Alors que les estimations du nombre annuel de cancers professionnels sont de 14 000 à 80 000 /an, seuls 1600 cas ont été reconnus en 2021 !

Les campagnes santé de l'état reposent souvent sur : manger 5 fruits et légumes par jour et aussi sur les comportements liés à l'alcool et au tabac. En revanche, les expositions professionnelles sont absentes du discours officiel.

Le corps médical au sein de l'entreprise ne remplit pas les missions que le droit lui confère, peu curieux des conditions réelles de travail et souvent pas formés... Les SMR donnent l'impression aux salariés d'être protégés et parfois c'est la honte de faire valoir ses droits à reconnaissance.

Les giscop 93 et 84 c'est aussi des études nombreuses qui en font des sentinelles comme sur les travailleurs agricoles du bassin du Vaucluse. Les femmes, les ouvriers migrants faces aux pesticides : quelles expositions, quelles inégalités ? Le régime agricole reconnaît les hémopathies sur le tableau 59 et ignore les autres expositions, travailleur agricole l'été et travailleur du BTP l'hiver.

Les politiques publiques font preuve de cynismes et d'inaction comme la suppression en 2017 de certains critères pénibilités et pour les critères restants une mise en place de seuil haut afin qu'un minimum de travailleurs puissent en bénéficier. Le 4^{ème} PST du gouvernement, de fait, nie la réalité car dire « on a un excès de cancers professionnels » n'impose pas les mêmes choses que « on va prévenir les cancers professionnels ». Certaines institutions s'engouffrent dans la notion d'exposome qui retracerait l'ensemble des expositions de la naissance jusqu'à la mort ! Notion qui déjà écrase passablement les

moyens d'actions et qui pourrait faire peser un risque pour le droit social si l'intelligence artificielle (IA) investit l'exposome ?

C'est le département du 93 qui a financé le GISCOP car le gouvernement le fait peu, malgré cela cette expérience du Giscop, unique, a permis à des contacts de s'établir à travers l'Europe et au-delà.

La justice dans tout ça ? Le collectif du CAPER a porté plainte en 1995 contre Amisol et malgré les preuves, les malades et les morts, non lieu sur toute la ligne. Le patron mis en examen en 1998, non lieu. Même si le sentiment n'est pas d'avoir perdu pour les salariés, ils auraient souhaité que le patron comparaisse devant un tribunal. La faute inexcusable a été reconnue, et les chèques ont été faits aux victimes avec le fond d'indemnisation, mais pas de procès de l'amiante en France !

Le débat sur le PLFSS s'invite dans le colloque. L'article 39 de cette loi de financement s'appuie sur la signature au mois de mai 2023 d'un accord national interprofessionnel (ANI) de l'ensemble des organisations professionnelles patronales et ouvrières. Sans que les associations de victimes du travail ne soient consultées. Deux camarades CGT travailleurs de l'amiante engagés dans le combat ont fait la déclaration suivante quelques temps après le colloque : « Cette démarche est un véritable coup de poignard dans le dos des travailleuses et travailleurs victimes de crimes industriels, crime commis en toute impunité ; Que des organisations syndicales ouvrières - nos syndicats - soient engagés dans une telle démarche régressive suscite l'indignation des victimes».

Pourtant la voie judiciaire est un véritable outil au service de la reconnaissance de l'origine professionnelle des cancers, parfois vecteur d'avancées sur de nouveaux tableaux professionnels, comme dernièrement avec les cancers du larynx et des ovaires liés à l'amiante, ou l'alignement pour les agents de la fonction publique sur le régime général, ou bien encore la reconnaissance de la poly exposition pour les verriers de Givors et dans certains dossiers de reconnaissance accompagnés par les GISCOP et le cabinet d'avocat TTLA.

Pourquoi ma participation aux vingt ans du GISCOP, quelques explications

Suite aux cas de cancer parmi le personnel du site FT/Poste de Riom es Montagnes qui se sont développés à partir de 2007, nous avons voté en CHSCT de l'Unité Intervention Auvergne (03, 15, 43) de France Télécom Orange une expertise fin 2009. Devant la complexité de la situation le cabinet d'experts (comme les autres cabinets d'experts) n'avait pas toutes les compétences. C'est pour cela que les élus du CHSCT ont obtenu que l'expert travaille avec le Giscop 93 et que les parcours de l'ensemble des collègues qui ont travaillé sur Riom es Montagnes soient reconstitués et analysés par le GISCOP. A Béziers et Bédarieux sur le département 34, des salariés de FT/Orange ont également été victimes de cancers et le CHSCT a voté une expertise et a fait appel au même expert et au GISCOP 93 pour reconstituer les parcours professionnels. Une exposition aux rayonnements ionisants ressortait sur l'ensemble des malades, dans un contexte de poly-exposition. Ces expertises ont donné suite à une enquête qui a duré plus de dix ans et a contraint France Télécom Orange à se rapprocher de ses obligations en termes de santé, comme renseigner les

expositions passées pour l'ensemble du personnel technique de FT/Orange lors des visites médicales et les consigner sous la forme du Cursus Laboris, mettre en place un suivi post professionnel sur la base de ses expositions. Sur un plan plus technique de demander en 2014 à l'ASN (Autorité de sûreté Nucléaire) l'autorisation de détenir des sources radioactives à la seule fin de les évacuer via l'organisme ad hoc (l'ANDRA). Nous avons aussi apporté de l'aide à nos collègues malades qui ont engagé des démarches de reconnaissance en maladie professionnelle. Sur ce dossier des parafoudres radioactifs et des manquements de l'entreprise Orange nous avons déposé plainte en 2019 au tribunal de Clermont-Ferrand pour « mise en danger de la vie d'autrui » et nous nous sommes constitués partie civile.

Pour approfondir

vous pouvez consulter le site du Giscop 93 <https://giscop93.univ-paris13.fr>

et de l'association Henri Pezerat : <https://www.asso-henri-pezerat.org>